

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION : 17/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 27 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 03/06/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	20	4	24	5
FB/TD/OR N° 2024/18	SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Jacques GAY, Pouvoir à François BELHOMME
- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Guy DAVID, Pouvoir à Marc BAUDELLOT

Absents : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Jean JOSEPH, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la commission en charge des affaires scolaires du 04 mars 2024 ;

Considérant l'avis de la commission finances du 14 mai 2024 ;

Considérant les projets de classes de découverte, artistiques et culturelles réalisés par les établissements scolaires ;

Madame Béatrice BONVIN, Adjointe aux affaires scolaires, expose :

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé d'attribuer la somme de 1 413.13 € pour l'école primaire Louis Drouet, soit une participation de la commune d'environ 33.65 € par enfant (42 enfants concernés)

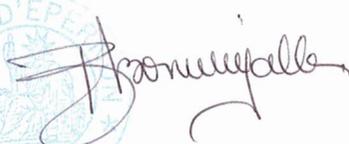
Le projet présenté par l'école a été le suivant :

Quatre demi-journées d'activité au cirque Michelety de Bailleau-Armenonville pour 2 classes représentant un total de 42 élèves de CP-CE1

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accorde** à l'école primaire Louis Drouet la subvention demandée dans les conditions susvisées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré à Épernon,
le 27 mai 2024




Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN




Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.